

Compte rendu CA 18/10/2022

Aabsents excusés : Affeda, Camille, Chantal, Patrick Arz, Monique, Élisabeth, Dominique, Marie-Hélène, Claire, Kasandra

Présents : Georgina, Patrick J, Jean Luc, Michel, Loïc, Anne, Amal, Nicole, Véronique, Élise, Marie-Odile

1) Projet de loi immigration

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a pas eu de concertation en septembre, le projet sera au Parlement au premier trimestre 2023. Le bureau a envoyé un courrier à Arthur Delaporte, député, pour lui demander un rendez vous, comme il l'avait lui-même souhaité. Dans cette entrevue, il sera aussi question de la démarche à suivre vis-à-vis des élus dans leur ensemble (sénateurs compris). Un doute est émis quand à une éventuelle démission de Corinne Féret ?

2) Bilan réunion fond social

Le groupe de travail en charge de ce dossier s'est réuni le 10 octobre.

Il a listé les provisions à garder : 12 mois de salaire d'Élise en brut : 26000 euros - une augmentation des charges locatives : 19000 euros pour 5 ans, une fois déduite la contribution au loyer de Démosthène avec qui nous partageons un bureau - l'accueil éventuel d'en service civique : 700 euros - On arrive à un total de 45700€ pour un fonds de trésorerie actuel de 57000€. De plus un éventuel emploi pour le ménage sera peut-être à envisager aussi (1300 euros)

On pourrait donc partir sur un fonds social de 10000€/5 ans soit 2000€/an

Elizabeth a listé les demandes les plus souvent exprimées à l'accueil : soins non pris en charge par l'AME, abonnements internet et tél, transports trains et bus, photocopies autres que dossiers en cours, hébergement, amendes, nourriture pour régime alimentaire spécifique, timbres fiscaux, cantine, frais postaux, argent pour épicerie sociale, tickets service.

L'équipe a pensé privilégier la question des photocopies et des transports, par exemple en distribuant des tickets de bus aux personnes qui viennent aux cours de français (un achat groupé permettrait d'obtenir des tarifs réduits). Selon Patrick et MOG, il n'y a pas de demande en ce sens chez les élèves : certains n'habitent pas loin, d'autres ont des vélos ou des abonnements Twisto. Par ailleurs la fréquentation des cours étant très irrégulière, les tickets donnés ne serviront pas forcément à ce pourquoi ils ont été donnés. On pourrait demander aux profs de regarder les besoins au cas par cas, mais il est délicat de donner quelque chose à certains élèves et pas à d'autres.....

Le recrutement d'un.e juriste à mi-temps pour remplacer Dominique, un temps envisagé, a été abandonné suite à la proposition de bénévolat d'une avocate.

Enfin, le secours catholique a annoncé son intention d'arrêter l'aide alimentaire et de limiter ses aides financières aux personnes connues de son association. De ce fait, de nouveaux besoins vont peut-être émerger.

L'idée d'une aide à l'achat de timbres fiscaux pour l'obtention des visas est aussi envisagée même si les demandes en ce sens sont assez rares.

Le groupe de travail prend ces remarques en considération et va poursuivre sa réflexion

3) Embauche ou non d'un service civique

Historique du projet : au départ c'était une incitation forte de Mr Choppe liée à l'obtention de la subvention pour la domiciliation postale.

Après réflexion nous avons découvert qu'en effet un service civique pourrait nous rendre de précieux services, indépendamment de cette subvention et de toute pression. Cela devient alors notre choix. Les questions éthiques soulevées par le mail de Dominique sont étudiées par l'assemblée.

Éléments du débat :

Un service civique n'a pas vocation à déboucher sur un emploi et ne s'y substitue pas.

Cette formule peut convenir à des jeunes en situation de déshérence, de doute quant à leurs choix, de recherche de soi, par exemple dans un cursus universitaire.

La personne en service civique doit être accompagnée par un tuteur désigné et l'engagement est réciproque entre elle et nous.

Il ne s'agirait pas pour nous de remplacer un bénévole mais bien de faire découvrir à la personne concernée notre association et notre engagement.

L'assemblée vote pour l'adoption sur ces critères d'un service civique pour une durée de 8 mois.

J. Luc et Loïc se proposent comme tuteurs.

La question est posée de savoir si nous pourrions privilégier un usager de l'ASTI. Mais le service civique est réservé à des européens communautaires ou à des non communautaires en séjour régulier depuis plus d'un an.

Par ailleurs il faut, avant d'intégrer une personne en service civique, demander un agrément. Nous pourrions nous exonérer de cette contrainte en passant par S3A qui a cet agrément et des demandeurs.

4) MDS

Une réunion est prévue le 21 octobre avec Inolya. Plusieurs problèmes restent à régler :

Seule une aile du bâtiment est chauffée

Le WC n'est toujours pas aux normes pour les handicapés, un devis nous dit-on a été fait mais les travaux traînent - Une fuite d'eau est à réparer - Les parkings sont inaccessibles - A quelle date le loyer va-t-il basculer ? Sommes nous d'accord pour payer le nouveau loyer alors que tous ces problèmes ne sont pas résolus ?

A voir avec la MDS :

Statuer sur la demande de location de bureau

Régler le problème du ménage (est-ce que la MDS embauche quelqu'un ou est-ce que l'ASTI se préoccupe seule de le part qui lui revient ?) ;

Le règlement intérieur est à renouveler : comment se gère le départ d'une association ? quid de la location des salles (locations à la journée ou adhésion annuelle permettant une utilisation libre et sans limite des salles de réunion) ? Michel fait remarquer que l'ancien règlement intérieur, un peu oublié, est en fait plus complet que nous ne le pensions, il nous l'envoie.

Répartition des tâches (d'ores et déjà, l'ASTI assume la sortie et rentrée des poubelles)

Le ca de la MDS doit se prononcer sur les candidatures de nouvelles associations. Michel nous en envoie la liste. Si on a des remarques, il faut faire un retour dans la semaine.

Plusieurs participants souhaitent que soient exigées, à dates régulières des réunions avec le responsables des associations concernées et non avec les salariés.

Débat : Quel est l'intérêt pour nous ? Comment procéder pour favoriser cet échange ?

5) Projets

Opération jus de pommes : un framadate a été envoyé aux bénévoles pour s'y inscrire.

Concert : un groupe de préparation est ébauché avec M. Hélène et Anne. Une troisième personne est nécessaire pour le renforcer. Notre CA n'étant pas complet, on demande un volontaire parmi les absents.

Interpeller la Cimade pour qu'eux aussi créent un groupe de préparation

Sensibilisation en milieu scolaire : une réunion a eu lieu, des projets se dessinent avec le collège Saint Pierre et le collège Hastings. Patrick J. propose d'intégrer le groupe.

Rappel calendrier des formations

samedi 15 octobre 9 h 30/12h.30 : accès aux soins et à l'hébergement MDA, (formation ouverte aux autres associations, financement FDVA)

samedi 5 novembre 10 h./12h.: Domiciliation et gestion des courriers, MDS, inscriptions auprès de Loïc (loic.thomazo@wanadoo.fr)

jeudi 24 novembre : entretien de domiciliation, MDS, inscriptions auprès du bureau (contact@asti14.org)

Mardi 6 décembre 16/18 heures : domiciliation et gestion des courriers, MDS, inscriptions auprès de Loïc (loic.thomazo@wanadoo.fr)

6) Point des demandes de subvention

Pour 2022, il nous reste 2 subventions à recevoir : celle de la CPAM 2300€ et celle du SPIP 1500€

Pour 2023 :

- subventions de fonctionnement : elles sont à adresser aux communes (Caen, HSC, Mondeville, Colombelles, Louvigny et Ifs). Les dates de dépôt s'échelonnent d'octobre 2022 à février 2023. 1ères dates connues : Hérouville pour le 21 octobre et Caen pour le 9 novembre.

- subventions sur projet :

- SPIP : un devis de 2000€ a été déposé.

- Servas France (janvier) : aide à une fête de l'asti

- FDVA (mars) : formation des bénévoles - Pistes : 1) juridique : nationalité française - regroupement et réunification 2) gestion : conduite de réunion en interne

- DDETS : en lien avec le service de domiciliation. En attente du vote du budget de l'état (fin décembre) pour savoir si la subvention sera reconduite.

- CPAM (juin/juillet) : en lien avec la permanence santé

7) Point rencontre inter Astis du 7 octobre

Les personnes présentes étaient contentes d'échanger sur les constats et difficultés partagés.

Concernant les appels sur des thématiques un peu éloignées de ce qui nous préoccupe il faut s'autoriser à ne pas signer.

Dématérialisation : constat partagé et consternation aussi. Le GISTI conseille d'aller au contentieux (justice administrative) (Élise aussi) mais frilosité de toutes nos associations. On pourrait demander au conseil départemental dans le cadre de France service d'aider les gens à rédiger leurs mails, à défaut de constituer leurs dossiers.

Une petite réunion s'est tenue en amont de cette rencontre pour évoquer le problème des cotisations à la FASTI: le montant total de toutes les adhésions des Asti représente 3% du budget de la FASTI. Dans les faits les critères de participation financière des ASTI sont très variables d'une ASTI à l'autre, La FASTI entend bien que c'est regrettable. Elle va rencontrer d'autres ASTI et proposer des pistes pour solutionner ce problème.

Prochaine rencontre le 17 mars à Petit Quevilly

Prochain CA : lundi 21 novembre 17 heures 30